

# ROUBAIX

Bureau : 39, rue Pavée. Téléphone 9-51

## Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing

### RETRAITES OUVRIÈRES

Le détail pour les démolitions et les évènements est prolongé jusqu'au 31 décembre 1920

D'après le décret publié le 31 décembre 1919, les bénéficiaires de la loi sur les retraites ouvrières qui ont été mobilisés ou qui sont restés en régions envahies, valent, jusqu'au 4 octobre 1919, pour régulariser leur situation.

La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing étant intervenue en septembre, puis en novembre derniers auprès du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, vient de recevoir de M. Courdein, le nouveau ministre, la lettre suivante :

Le 22 novembre dernier, vous m'avez demandé s'il ne serait pas possible de prolonger le détail accordé par le décret du 1er avril 1919, aux assurés des régions envahies pour régulariser leur situation en vue de bénéficier des dispositions de la loi du 7 avril 1918.

J'ai l'honneur de vous informer que l'intérêt que présente la situation de ces assurés n'a pas échappé et qu'un projet de décret a été soumis au Conseil d'Etat à cet effet.

Après avoir été examiné par le Conseil d'Etat, le décret d'expiration de la loi du 7 avril 1918, a été adopté par le Conseil d'Etat le 12 décembre 1919.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer que ce décret a été promulgué le 12 décembre 1919.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute estime et de ma haute sympathie.

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

Le 22 novembre 1919

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

# La Vie Ouvrière

## Dans le Textile

Une très intéressante réunion des ouvriers et travailleurs du textile a eu lieu hier à la Bourse du Travail.

Cette réunion, présidée par les camarades Nachtergael et Léon Cluade.

Il s'agissait d'élever le taux des cotisations, redevance devenue indispensable par l'augmentation générale du prix de la vie.

Il est admirable à constater l'esprit syndicaliste de cette belle réunion. Les militants, non seulement ont accepté à l'unanimité cette décision, mais quelques-uns rappellent spontanément les multiples avantages que leur avait apportés le syndicat et soutiennent avec énergie le principe de l'augmentation, dont le but est de donner une force nouvelle à l'organisation syndicale, demain peut-être, à de nouvelles luttes.

Bauche, Huyghe, Gallois, Decamps, Vandenberg, exposèrent d'ailleurs, au cours d'une discussion, parfois animée, leurs points de vue, mais finalement le principe de la cotisation mensuelle de trois francs fut voté par l'assemblée tout entière.

En fin de réunion, les ordres du jour suivants furent également votés à l'unanimité :

**CONTRE L'INTERVENTION EN RUSSIE**  
« Les ouvriers et ouvrières du textile syndiqués de Lille et environs, réunis, le 28 décembre à la Bourse du Travail.

Condamnant l'intervention en Russie qui ne peut servir qu'à l'entretien du capitalisme international, déclarant admettre le principe de la libre disposition des peuples, principe invoqué par notre pays à l'égard de l'Allemagne en 1871, l'Alsace et la Lorraine en dépit des protestations des peuples intéressés.

Après les relations de l'examen de la politique intérieure d'aucun pays il est estimé qu'il suffit que la République ouvrière russe soit combattue par les forces militaires de l'Allemagne pour que notre devoir nous impose d'empêcher l'écroulement de cette République.

Pour ces motifs et pour arriver à la résolution juste, humaine et logique, ils accordent leur confiance à la Fédération Nationale Ouvrière et à la C. G. T. pour prendre toutes mesures utiles.

« Ils se séparent au cri de Vive le Syndicat Vive la classe ouvrière organisée ! »

**POUR L'AMNISTIE PLEINE ET ENTIERE**  
Les travailleurs du textile groupés dans l'organisation syndicale réunis le 28 décembre, salle de la Bourse du Travail.

Se rendant compte de la nécessité de rendre à leur famille tous les condamnés pour faits militaires et politiques.

Ils estiment que la guerre a fait assez de victimes et que les mères de famille, les veuves et les enfants ont besoin du chef de famille pour l'entretien de la maison.

fine, vendu en paquets de 40 grammes 1 fr. 20, 2 fr. La seule modification apportée à la fabrication, en ce qui concerne ce produit, consiste en une augmentation de la largeur de la coupe, augmentation qui régularisera la combustion dans la pipe.

Nos installations ne nous permettent pas d'ailleurs de confectionner des paquets de 50 grammes.

Comptant sur la précieuse collaboration que vous avez toujours bien voulu nous apporter, nous prions de bien vouloir nous adresser vos réclamations à MM. les délégués de la région.

Veuillez agréer M. le Président, etc., etc.

Illisible

**CLASSE 1920**  
CERTIFICAT DE PREPARATION AU SERVICE MILITAIRE

Un examen pour la délivrance du C. P. S. N. aux jeunes gens de la classe 1920 et appartenant à la subdivision de Lille aura lieu :

1° A LILLE, le dimanche 11 et lundi 12 janvier, à 8 heures du matin, pour les conscrits de tous les cantons, sauf ceux de Roubaix et Tourcoing ;

2° A ROUBAIX, les dimanches 11 et lundi 12 janvier, pour les conscrits de Roubaix et de Tourcoing.

PREUVE. — Le jour : matin, 30 minutes ; soir, exercices physiques et épreuves théoriques.

Les candidats devant subir l'examen à Lille devront se présenter le dimanche 11 janvier à la Citadelle à 7 h. 30 matin, et à Roubaix devant se présenter le dimanche 11 janvier, à 7 h. 30 du matin, à Roubaix, rue du Général-Chanzy, au siège de la société « La Roubaissienne ».

Les inscriptions pour tous les candidats de 1° subdivision seront reçues jusqu'au 5 janvier inclus à Lille (bureau de l'Instruction Physique, place aux Bleuets) ; ils auront à donner aussi la date à laquelle ils ont passé le Conseil de révision.

Les candidats, soit à Lille soit à Roubaix, devront assurer personnellement leurs vivres et leur couchage si l'éloignement de leur domicile l'exige.

L'examen pour les brevets de spécialité (cavalerie, artillerie, chars d'assaut, monteurs) aura lieu le dimanche 18 janvier, à Lille, à 8 heures du matin, à l'Arsenal, rue de Condé, et du quartier Néber.

Les inscriptions des conscrits désirant subir ces examens de spécialité seront, jusqu'au 12 janvier inclus à la subdivision de Lille (section de l'Instruction Physique).

Les sociétés de préparation militaire peuvent se procurer tous renseignements complémentaires à la subdivision (bureau de l'Instruction Physique).

**PETITES NOUVELLES**  
UNE SENTINELLE TUE UN P. G. BOUE. — Le P. G. Boué, habitant à Lille, a été tué par une sentinelle, refusé de se conformer et mieux, se rebella contre le poilu à qui il porta un coup de poing.

La sentinelle épaula son fusil, fit feu et tua le révolté d'un coup de feu à la tête. Le corps du défunt a été transporté à l'hôpital militaire.

DESERTEUR. — Le service de la Sûreté a mis en état d'arrestation le sieur Thomas Roger, 25 ans, garçon de café, demeurant 43, Quai de la Bassée-Deule. Thomas était signalé comme déserteur du 35e R. I., depuis juillet 1917. Il a été déferé à l'autorité militaire.

IL ADORAIT L'UNIFORME. — Avant été durant quelque temps, employé au port, l'ancien militaire Henrique, manœuvre d'auto, Maurice Bouchel, 25 ans, avait l'habitude de continuer à porter l'uniforme de l'armée anglaise qui lui avait été remis pour lui faciliter sa tâche et qu'il négligea de restituer, ainsi qu'un brassard spécial. Il a été appréhendé sur la route et déferé au Parquet pour port illégal d'uniforme.

ENTRÉE PARENTS. — Le journalier Abel Levé, 28 ans, en fuite est recherché sous l'inculpation de vol d'une somme de 380 francs, commis au préjudice de son beau-père, M. Vaneuil, 31, rue Broca, chez qui il habitait.

QUI VOILA ? — On recherche qui déroba le 17, à Lille, un sac de farine, appartenant au P. G. Boué, 76, avenue de la République, 4, rue Royale.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

DU CHARBON. — Les personnes totalement dépourvues de charbon peuvent s'adresser à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets numéros 5 seront remis à partir du mardi 30 décembre. Ceux qui ne les ont pas obtenus peuvent se présenter à MM. les délégués, pour obtenir des déblais de la ville un hectolitre de coke au prix de 8 fr. 50, contre remise du ticket numéro 4.

Les tickets